



# SAM'ILY DAY

LA COURSE  
À OBSTACLES

DES FAMILLES

BOIS DU BURCK | 10H > 16H | MÉRIGNAC

**DIMANCHE 17 JUIN**

1<sup>ÈRE</sup>  
ÉDITION

**2,5KM**  
DE PARCOURS

TARIFS  
**10€** PAR PARTICIPANT  
(POUR VALIDER UNE INSCRIPTION IL FAUT  
1 ADULTE + 1 ENFANT AU MINIMUM)

**18**  
OBSTACLES  
À FRANCHIR

## REGLEMENT SPORTIF - SAM'ILY DAY - EDITION 2018

### PREAMBULE

La 1ère édition de la SAM'ILY DAY à Mérignac (33) (ci-après l'Évènement) est organisée le 17 juin 2018 par le service Sports Loisirs du Sport Athlétique Méridnacais (SAM), association sportive loi 1901, dont le siège social est à Mérignac - France, 55 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny est ci-après dénommé l'Organisateur.

Le présent document définit le règlement sportif de l'Évènement (ci-après le Règlement)

### REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant à l'Évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant. En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

#### 1.1. LE PARCOURS

Le parcours de l'Évènement est d'environ 3km et 18 obstacles.

#### 1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne âgée de minimum 18 (dix-huit) ans à la date de l'Évènement peut participer à l'Évènement avec un enfant d'au moins 4 ans (sauf demande particulière de la famille 3 ans). La personne majeure sera le représentant légal de l'enfant ou des enfants durant toute la course et les animations proposées sur le site.

Aucun certificat médical n'est demandé puisque cet événement n'est pas une course chronométrée mais juste un moment de détente en famille. Nous vous conseillons fortement de prendre malgré tout l'avis de votre médecin pour vous et votre enfant.

#### 1.3. RETRAIT DES BRACELETS (DOSSARDS)

Les bracelets seront à retirer, au point d'accueil au moins 3/4 d'heure avant le départ, sur présentation du e-billet et de vos pièces d'identités. Ce bracelet vous permettra d'accéder aux autres animations du site et de pouvoir profiter d'une consigne pour vos affaires. Si vos accompagnants, non participants à la course, souhaitent bénéficier des animations sur site (hors course), il vous faudra demander un bracelet « accompagnant » au point d'accueil.

#### 1.4. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions à l'Évènement se font en ligne sur AssoConnect par le site internet de la SAM'ILY DAY ou par le site internet du SAM Sports Loisirs, à partir du mercredi 2 mai 2018 ; ou directement au siège du SAM Sports Loisirs, 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Associations de Mérignac, par chèques ou espèces. Si vous souhaitez participer à l'Évènement, vous devrez remplir un formulaire d'inscription et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de AssoConnect et sa Politique de Confidentialité. Pour des raisons de sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de bracelets disponibles. Le tarif est de 10€/participant, pour valider une inscription il faut un adulte plus un enfant au minimum. Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif. Toute inscription à l'Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement. Chaque inscription donne droit à un bracelet. Aucun transfert de bracelet n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : vous ne pourrez procéder à aucun changement de coéquipier.

### 1.5. ANNULATION

Aucune assurance annulation n'est proposée.

### 1.6. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Evènement vous reconnaissez et acceptez expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Evènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement.

### 1.7 CHRONOMETRAGE

L'Evènement n'est, par principe, pas une épreuve chronométrée.

### 1.8 ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Nous conseillons à tous les participants à l'Evènement, licenciés ou non à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident auprès de leur assurance. CETTE ASSURANCE N'EST PAS COMPRISE DANS L'INSCRIPTION MAIS NOUS VOUS CONSEILLONS FORTEMENT DE VOUS RENSEIGNER AUPRES DE VOTRE ASSUREUR. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

### 1.9. UTILISATION D'IMAGES

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Evènement (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Evènement. Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur la page Facebook SAM'ILY DAY

### 1.10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au départ et à l'arrivée du parcours ainsi qu'une « zone de collecte ». Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

### 1.11. EQUIPEMENTS INTERDITS SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

### 1.15. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement. Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Evènement ou le remboursement du prix du bracelet diminué, le cas échéant, des frais de dossier (2€), à l'exclusion de toute autre somme.